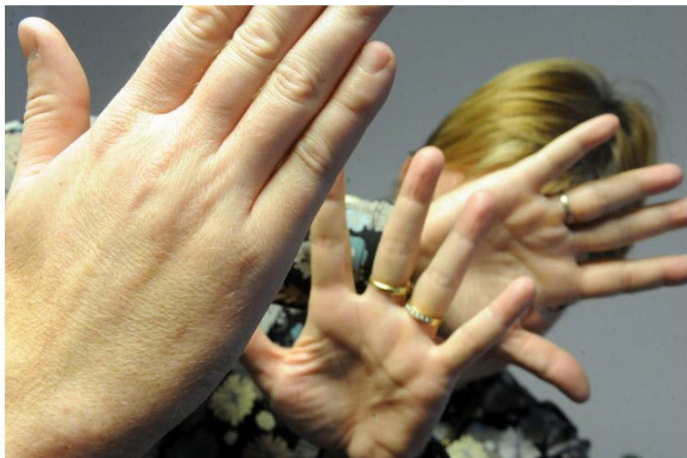


DNA A Strasbourg, un centre d'accueil pour les auteurs de violences conjugales

Un an après le Grenelle des violences faites aux femmes, sur les 46 mesures actées, 23 sont réalisées. Parmi celles-ci, la création de centres d'accueil pour les auteurs de violences conjugales. Deux ont été mis en place dans le Grand Est, dont un à Strasbourg.

Par **Jean-Frédéric TUEFFERD** - 21 déc. 2020 à 12:15 | mis à jour à 15:23 - Temps de lecture :



Pour éviter autant que possible les récidives, il est important de faire comprendre aux auteurs de violences conjugales la gravité de leurs gestes. Photo DNA /Franck DELHOMME

Denis Roth-Fichet est directeur régional aux droits des femmes pour le Grand Est. À ce titre, c'est lui qui chapeaute les différentes actions dans ce domaine. « Notre préoccupation numéro 1 est de prendre en charge les victimes et assurer leur protection. Ensuite, nous nous occupons des auteurs en luttant contre la récidive et en faisant de la prévention avec le passage à l'acte. » C'est ainsi qu'ont été mis en place les centres d'accueil des auteurs de violences conjugales (CAAVC).

À Strasbourg, un centre porté par l'Arsea

Il devait y avoir 15 CAAVC répartis sur l'Hexagone, un par région. « Nous avons pu en obtenir deux pour le Grand Est, compte tenu de la superficie du territoire et de deux candidatures très proches au niveau de nos critères d'attribution », précise M. Roth-Fichet. « Un troisième est envisagé à l'horizon 2021 », qui devrait se situer vers la Haute-Marne. Il y a ainsi un centre basé à Strasbourg, avenue de Colmar, porté par l'Arsea, un second à Nancy porté par **Terre à vivre**. « Ces deux centres ont vocation régionale, mais nous respectons les découpages géographiques », car « l'importance, c'est la proximité. Si le centre est trop loin, l'auteur ne viendra pas ». Dans l'idée, le centre de l'Arsea gère le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle, celui de Terre à vivre la Meurthe-et-Moselle et les Vosges, voire la Meuse, la Marne, la Haute-Marne et les Ardennes, en attendant le potentiel troisième centre.

Rappel du droit, suivi psychologique et socioprofessionnel

Dans ces centres, le public très majoritairement – si ce n'est exclusivement – masculin, suit des stages de responsabilisation, un peu comme les stages de sécurité routière. « Y sont rappelés les fondements des principes d'égalité entre les femmes et les hommes et de la gravité des actes, car souvent les auteurs sont dans le déni. Cela s'inscrit dans une réflexion globale pour casser les schémas culturels de domination patriarcale. Dans les cas plus lourds, il y a une prise en compte d'un suivi psychologique et médical, avec des soins. » Il y a également un troisième module socioprofessionnel qui concerne l'emploi, l'accès aux droits et la parentalité.

Des stages sur plusieurs jours

Les stages de responsabilité se déroulent sur plusieurs jours, « d'où l'importance de l'hébergement ». « À Strasbourg, la capacité d'hébergement est de deux places, ce qui est faible. Mais nous nous appuyons sur le 115. Et si nous n'arrivons pas à loger un auteur, il existe une plateforme nationale pilotée par SOS Solidarité qui peut être sollicitée. »

Les personnes concernées sont accueillies en pré-sentenciel (contrôle judiciaire ou composition pénale), en post-sentenciel (suivi sociojudiciaire, placement extérieur à domicile, bracelet électronique, liberté conditionnelle, sursis probatoire), c'est-à-dire pour ces deux cas via la justice, ou en volontariat, suite à une orientation par la plate-forme téléphonique « Ne frappez pas » -08 019 019 11- ou via une association contactée directement par un potentiel auteur.

La mise en place officielle des centres date du 1er septembre dernier. À Strasbourg et Nancy, ils fonctionnent depuis le 1er novembre. Et tous les centres au niveau national sont opérationnels à compter du 1er décembre.

« Nous n'avons pas d'objectifs chiffrés, observe Denis Roth-Fichet. Mais un des indicateurs sera le taux de non-récidive. Nous voulons à tout prix éviter le passage à l'acte. »

